

## Le code de vie

L'équipe-école met tout en œuvre pour favoriser un climat calme et harmonieux à l'école. C'est dans ce but que le code de vie a été élaboré. Nous souhaitons voir à son application dans une perspective éducative afin de développer des habiletés sociales chez les élèves.

| Valeurs   | Objectifs   | Comportements attendus   |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Respect</b></p>         | <p style="text-align: center;">Créer un milieu de vie sain et sécurisant pour moi et les autres.</p>    | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. J'utilise les moyens pacifiques pour régler mes problèmes ou mes conflits.</li> <li>2. Je respecte les consignes données par les adultes de l'école.</li> <li>3. Je me déplace en marchant en tout temps dans l'école et en silence pendant les heures de classe.</li> <li>4. Je m'exprime poliment et correctement.</li> <li>5. Je suis respectueux(se) dans mes gestes et mes paroles.</li> </ol>  |
| <p style="text-align: center;"><b>Responsabilités</b></p> | <p style="text-align: center;">Développer mon autonomie en assumant la responsabilité de mes choix.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>6. J'arrive à l'heure à l'école*.</li> <li>7. J'ai tout mon matériel et je laisse les objets inutiles à la maison (jeux et jouets de toutes sortes).</li> <li>8. Je prends mon rang dans la cour au son de la cloche et je rentre calmement dans l'école.</li> <li>9. Je demande la permission pour me déplacer dans l'école dans un but précis et/ou un temps prescrit.</li> <li>10. Je rapporte à l'école les communications signées dans le délai demandé.</li> <li>11. Je prends soin du matériel que l'école met à ma disposition.</li> <li>12. Je garde l'école et la cour propre en déposant mes déchets au bon endroit (compost, recyclage ou poubelle).</li> <li>13. Je porte une tenue vestimentaire convenable adaptée au climat et aux activités scolaires (chaussures en tout temps dans l'école).</li> <li>14. Je laisse mon téléphone cellulaire fermé dans mon casier**.</li> </ol> |
| <p style="text-align: center;"><b>Réussite</b></p>        | <p style="text-align: center;">Faire des choix positifs qui favorisent mon développement personnel.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>15. Je suis présent(e) à l'école.</li> <li>16. Je m'implique et persévère dans mon travail.</li> <li>17. Je me fais confiance et me donne droit à l'erreur.</li> <li>18. Je suis fier(ère) de ce que j'accompli.</li> </ol>   |

\* La ponctualité sera traitée indépendamment par la politique de retard.

\*\* À moins d'autorisation spécifique d'un membre du personnel de l'école, l'élève doit, lors de sa présence à l'école, conserver tout appareil mobile personnel, tel que cellulaire, écouteurs, tablette, montre connectée, dans son casier. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

### Les manquements mineurs

Un manquement mineur est un comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement des activités de l'école. Il correspond à une infraction aux règles de conduite et aux mesures de sécurité de l'école. L'outil de consignation est utilisé par tous les adultes de l'école pour faire le suivi des manquements mineurs. Lorsqu'un adulte est témoin d'un manquement mineur, il est de sa responsabilité de remplir le tableau correspondant à la valeur de l'école.

| Manquements mineurs en lien avec la valeur du respect |            |      |   |                         |                  |
|---|------------|------|---|-------------------------|------------------|
|   | #<br>règle | Date | Conséquence   | Initiale<br>intervenant | Signature parent |
| 1 <sup>er</sup>                                       |            |      | Avertissement à l'élève   |                         |                  |
| 2 <sup>e</sup>  |            |      | Avertissement à l'élève   |                         |                  |
| 3 <sup>e</sup>  |            |      | Réflexion écrite et geste réparateur                                  |                         |                  |
| 4 <sup>e</sup>  |            |      | Avis de comportement et geste réparateur                              |                         |                  |
| 5 <sup>e</sup>  |            |      | Avis de comportement et geste réparateur                              |                         |                  |
| 6 <sup>e</sup>  |            |      | Avis de comportement et geste réparateur                              |                         |                  |
| 7 <sup>e</sup>  |            |      | Rencontre avec la direction et mise en place de mesures particulières |                         |                  |

  

| Manquements mineurs en lien avec le sens des responsabilités |            |      |   |                         |                  |
|--|------------|------|---|-------------------------|------------------|
|  | #<br>règle | Date | Conséquence   | Initiale<br>intervenant | Signature parent |
| 1 <sup>er</sup>  |            |      | Avertissement à l'élève   |                         |                  |
| 2 <sup>e</sup>   |            |      | Avertissement à l'élève   |                         |                  |
| 3 <sup>e</sup>   |            |      | Réflexion écrite et geste réparateur                                  |                         |                  |
| 4 <sup>e</sup>   |            |      | Avis de comportement et geste réparateur                              |                         |                  |
| 5 <sup>e</sup>   |            |      | Avis de comportement et geste réparateur                              |                         |                  |
| 6 <sup>e</sup>   |            |      | Avis de comportement et geste réparateur                              |                         |                  |
| 7 <sup>e</sup>   |            |      | Rencontre avec la direction et mise en place de mesures particulières |                         |                  |

## La procédure d'intervention et les avis de comportement

Tous les adultes travaillant à l'école s'assurent de faire respecter les règles du code de vie et mettent en œuvre des interventions appropriées selon les procédures qui y sont spécifiées. Les manquements mineurs sont consignés dans l'agenda et une gradation dans les interventions devrait permettre à l'élève de se réajuster.

Cependant, lorsqu'il y a des manquements mineurs répétés au code de vie ou qu'un comportement inacceptable ou un geste violent est commis, il s'agit d'un manquement majeur et un avis de comportement est donné à l'élève. L'avis de comportement est un outil de communication utilisé par les enseignantes, les orthopédagogues, les éducatrices du service de garde, les professionnelles, les techniciens en éducation spécialisée (TES) et la direction pour informer les parents de la situation. Avec l'accompagnement nécessaire fait par un TES et tout intervenant impliqué, l'élève doit participer à une rencontre de suivi pour faire un retour sur l'événement, réfléchir aux conséquences et trouver les comportements à adopter à l'avenir. Le TES est responsable de faire le suivi avec les parents, l'élève, l'enseignant et la direction. Selon la situation, une conséquence peut être imposée en lien avec les gestes posés.

En tout temps, selon la gravité de l'évènement, la direction peut prendre la décision de suspendre un élève. Au 4<sup>e</sup> avis, la direction analysera la situation afin d'appliquer une conséquence adaptée au manquement pouvant mener à une suspension. Aussi, la responsable du service de garde se réserve le droit de suspendre l'accès au service de tout utilisateur selon la gravité de la situation.

### Consignations des manquements majeurs

| Manquements majeurs                                  |            |      |             |                               |                  |
|--|------------|------|-------------|-------------------------------|------------------|
|  | #<br>règle | Date | Conséquence | Initiales de<br>l'intervenant | Signature parent |
| 1 <sup>er</sup>                                      |            |      |             |                               |                  |
| 2 <sup>e</sup>                                       |            |      |             |                               |                  |
| 3 <sup>e</sup>                                       |            |      |             |                               |                  |
| 4 <sup>e</sup>                                       |            |      |             |                               |                  |
| 1. <b>Violence</b> verbale, physique et non-verbale* |            |      |             |                               |                  |
| 2. <b>Vandalisme</b>                                 |            |      |             |                               |                  |
| 3. <b>Manquements mineurs et répétitifs</b>          |            |      |             |                               |                  |

\*Les menaces envers autrui, les insultes de tous genres, les coups, les batailles et l'arrogance délibérée